lidation du duc de La Rochefoucauld, qui a obtenu une majorité de plus de 4,000 voix contre chacun de ses compétiteurs !

M. de La Rochefoucauld n'a pas voulu prendre part à la discussion de son élection ; il savait bien qu'il n'aurait pas convaincu M. Achille Scrépel. Il a eu avec lui toute la France honnête, lorsqu'il a lancé à la majorité cette rude apostrophe : « Je suis fier de sortir d'une pareille Chambre ! »

Et qu'on ne s'y méprenne point, si notre indignation est grande, nous n'éprouvons aucun étonnement.

Ce vote est la justification de ce que nous n'avons cessé de soutenir : A cause de leur ignorance, à cause de leur naïveté, à cause de tout ce que l'on voudra, les hommes comme M. Achille Scrépel se sont toujours laissés conduire par les habiles et les violents. Nous sommes persuadés que M. Achille Scrépel a agi très consciencieusement et que ce sera très consciencieusement, qu'à la suite de ses amis, il nous fera tomber jusqu'au fond de l'abîme.

ALFRED REBOUX.

—

On nous communique l'avis suivant :

M. Augustin Morel vient de faire don au Bureau de Bienfaisance d'une somme de cinq cents francs pour être distribuée aux indigents.

—

Notre ville compte de nombreuses sociétés d'archers qui se préparent aujourd'hui à fêter dignement leur patron, Saint-Sébastien.

Sébastien était officier dans les armées romaines et attaché à la maison de Dioclétien.

Il commit, la faute, alors impardonnable, de secourir les chrétiens, et de les soustraire, en tant qu'il était en son pouvoir, aux persécutions dont ils étaient l'objet. Plus tard il se fit chrétien. Sa conversion au christianisme causa sa mort.

Il fut tué dans le cirque à coups de flèches en 288.

—

Par arrêté du préfet du Nord, une somme de 40,000 francs est laissée à la charge des communes dans la dépense du traitement des agents voyers et des agents auxiliaires pendant l'année 1878. Cette somme sera répartie entre elles conformément à l'état arrêté à la date de ce jour.

—

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la Compagnie du Nord consentait à accorder le bénéfice du tarif réduit, sur les voies ferrées, *aux officiers de l'armée territoriale* se rendant aux réunions d'instruction.

Nous apprenons que la Compagnie vient d'étendre l'application de cette mesure bienveillante aux officiers de *réserve* appelés *à faire un stage* dans les régiments auxquels ils sont attachés, sous la condition que, pour jouir de cette faveur, les officiers devront être porteurs d'une feuille de route précisant leur qualité de stagiaire et l'itinéraire à suivre.

—

M. Monvoisin, commissaire de police à Calais, nommé récemment à Douai, est maintenu à son ancien poste. Le nouveau commissaire central de Douai n'est pas encore désigné.

—

On sait que l'achèvement de nos voies ferrées du réseau secondaire est la question à l'ordre du jour.

En attendant que l'exécution des lignes depuis si longtemps réclamées au Conseil général du Nord, notamment dans des rapports présentés par l'honorable M. Maillet, au nom du 5e bureau, voici, pour notre région, la liste de ces chemins attendus avec tant d'impatience :

De Lille à la Ventie — de la Ventie à Béthune — de Béthune à la ligne de Saint-Omer à Boulogne par les mines de Vendin, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois et Fléchinelle — de Lille à Lannoy — de Carvin à Orchies — de Bergues-Dunkerque sur Poperinghe — de Bully-Grenay à Douvrin par Aubigny et Avesnes-le-Comte, avec embranchement sur Lens par Liévin — d'Arras à Laon par Saint-Quentin — du Cateau à Saint-Erme (Aisne) — de Cambrai à Lens par Vitry — d'Armentières à Roubaix-Tourcoing par Quesnoy-sur-Deûle — de Douai à Hénin-Liétard.

—

La commission centrale des chemins de fer, dans sa séance du 8 décembre dernier, avait émis un avis tendant à ce que le délai de quarante-huit heures accordé au commerce pour enlever les marchandises expédiées en gare lui fût retiré et ramené à celui de vingt-quatre heures.

Ce avis, dès qu'il a été connu, a immédiatement provoqué les réclamations les plus unanimes et les plus énergiques, réclamations qu'il était, du reste, facile de prévoir après toutes les plaintes qu'avait soulevées de 1870 à 1876 l'abréviation du délai fixé à vingt-quatre heures.

Le négociant, avisé le matin de l'arrivée en gare de sa marchandise, ne peut que très-rarement la faire enlever dans la journée, avant six heures du soir, quelque diligence qu'il fasse, et que, dès lors, le soumettre à cette obligation, c'est le condamner à une taxe de magasinage qu'il a tout intérêt à éviter.

De nombreuses protestations ont été envoyées à M. Freycinet et tout fait espérer que le délai de 48 heures, sera maintenu.

—

Le Comité de l'Exposition agricole collective du Nord doit se mettre en mesure de faire connaître, dans le plus bref délai, les noms de toutes les personnes qui se disposent à prendre part à cette Exposition. Un catalogue de tous les exposants sera dressé sous peu, et ceux dont les noms ne figureraient pas sur ce catalogue, ne pourraient obtenir de récompense individuelle.

En conséquence, le comité invite les personnes qui se disposent à participer à l'Exposition collective du Nord, à faire parvenir, au plus tôt, leur adhésion à M. le président du Comice, à la préfecture.

—

Hier matin, le tribunal de commerce de Paris a homologué les transactions passées entre la faillite *Lille Valenciennes*, la *Banque française italienne* et la Société civile des annuités *Lérouville à Sedan*. Ces transactions prennent ainsi un caractère définitif.

—

A partir du 16 mai prochain, les vérificateurs procéderont à la vérification, pour 1878, de tous les poids, mesures, balances et romaines, dans l'arrondissement de Lille.

Les poids, mesures et plateaux de balances seront poinçonnés de la lettre M.

Dans Lille et la banlieue la vérification, commencée le 8 janvier, devra être terminée le 15 mai.

—

Les deux inculpés dans l'affaire de l'assassinat de Mme veuve Crémieux à Neuilly, Delcourt, de Roubaix, et Hodister ont été conduits hier chez un photographe, qu'on avait chargé de prendre leur portrait.

Hodister s'est prêté difficilement à cette expérience, mais Delcourt a formellement refusé de poser. Il n'y consentira, a-t-il dit, que s'il y est invité par une lettre de l'ambassadeur de France à Bruxelles.

—

La nuit dernière, un violent incendie s'est déclaré, rue de Douai, dans les ateliers de MM. Thibaud et Locoge, constructeurs-mécaniciens, à Lille.

Les pertes, couvertes par des assurances, ne sont pas encore connues.

—

Jusqu'ici, pour définir les grandes frayeurs qui saisissent parfois les poltrons, on disait qu'ils avaient une « peur bleue. »

Pourquoi « bleue » ? Je ne sais, mais il va falloir changer cet adjectif et la couleur de la peur : Il faudra l'appeler une « peur rouge ».

Écoutez plutôt ce qui vient d'arriver dans un des bureaux de la Chambre :

Un membre de la droite, élu dans la région du Nord, réfutait les accusations formulées contre lui par ses adversaires politiques; il avait réussi à convaincre ses juges de son innocence, lorsqu'un membre du bureau demande la parole et réclame avec une grande vivacité de langage l'invalidation : Oui, messieurs, s'écrie-t-il, vous annulerez l'élection d'un député qui a osé faire distribuer à profusion, dans son arrondissement des images avec des emblèmes séditieux. Voici une de ces gravures, elle représente le président de la République en uniforme de maréchal de France, et au-dessous de l'effigie du chef de l'Etat, voyez ces canons qui sont croisés; on a même reproduit la fameuse déclaration du Maréchal : J'irai jusqu'au bout !... Qu'est-ce à dire ? Que signifient ces canons ?

Les auditeurs s'empressent autour de l'orateur indigné; la photographie passe de main en main, on l'examine avec attention, et tout à coup des éclats de rire retentissent dans la salle : ce canon qui avait tant effrayé le malheureux député, c'était... le bâton de maréchal de France !

Nous vous dirons peut-être le nom de l'honorable qui prend ainsi des bâtons pour des canons, et qui a fait bien rire ses collègues avec sa peur... rouge. (*Mémorial*)

—

Voici le programme du grand Concert donné par la *Société Nationale* des Orphéonistes Lillois, avec le concours de M. Camillo Sivori, violoniste, et de la Grande Harmonie de Roubaix, dirigée par M. Victor Delannoy à l'hippodrome Lillois, rue Nicolas-Leblanc, le dimanche 20 janvier 1878, à 7 h. 1/2.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Marche triomphale par la Grande-Harmonie V. Delannoy. 2. Adagio Religioso, Rondo (la clochette) par M. Sivori, Sivori. 3. Au bord du fleuve, chœur par les Orphéonistes Lillois, Paganini. 4. Fantaisie sur les vêpres Siciliennes, arrangée par M. Vangroningen, par la Grande-Harmonie, Verdi. 5. Morceau de concert sur le Ballo in Maschera, par M. Sivori, Verdi-Sivori.

DEUXIÈME PARTIE

1. Fantaisie sur l'Africaine, arrangée par M. Victor Delannoy, par la Grande-Harmonie, Meyerbeer. 2. Romance sans paroles, Berceuse par M. Sivori, Sivori et Seligmann. 3. La Timbrée, polka pour piston, exécutée par l'auteur M. Boulcourt, Boulcourt 4. Les Routiers, chœur par les Orphéonistes Lillois, Th. Smet. 5. Folies Espagnoles, genre imitatif, Sivori. A. Promenade des Masques. B. Danse villageoise au son de la Cornemuse. C. Orage et Prière. D. Retour au beau Temps, reprise de la danse, suivie du Chant des vieilles femmes, Sivori. 6. Chœur de Faust, Grande-Harmonie et Orphéonistes, Gounod.

Le piano sera tenu par M. Bruggemann.

PRIX DES PLACES :

Stalles, 3 fr., à l'avance, 3 fr. 50; Premières stalles, 2 fr. 50, à l'avance, 3 fr. ; Premières, 2 fr., à l'avance, 2 fr. 25 ; Secondes, 1 fr. ; Troisièmes, 50 centimes.

Bureaux à 6 heures.

—

Un grand concert vocal et instrumental offert par la Grande-Harmonie, à ses membres honoraires, le lundi 21 janvier 1878, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de M. Camillo Sivori, violoniste; Mlle Adelina Dupuy, forte chanteuse du Grand Théâtre de Lille; M. Victor Minssart, baryton-solo des Orphéonistes Lillois; M. Morel, tenor solo des Orphéonistes Lillois; M. Weber, clarinette-solo de la Grande-Harmonie.

En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1. Grande-Harmonie. Fantaisie sur les Vêpres Siciliennes, Verdi. — 2. M. Minssart. Air du Cheval de Bronze, Auber. — 3. M. H. Weber. Fantaisie sur un air favori de C. M. Weber, Blancou. — 4. Mlle A. Dupuy. Air de la Juive, Halévy. — 5, M. Sivori. Mélancolie pastorale, Prunce. — 6. M. Morel. Cavatine de Faust, Gounod.

DEUXIÈME PARTIE

1. Grande-Harmonie. Marche triomphale, Victor Delannoy. — 2. M. Minssart. Ce n'est pas vrai, romance, Titto Mattei. — 3. M. Sivori. Fantaisie sur le Trouvère, Verdi, Sivori. — 4. Mlle A. Dupuy. Je t'aime, romance, xxx. — 5. M. H. Weber. Air varié sur le Carnaval de Venise, H. Weber. — 6. M. Morel. Air de Joseph, Méhul. — 7. M. Sivori. Récitatif. Prière de Moïse, thème varié, exécutés sur une seule corde (la 4me), Paganini. — 8. Mlle A. Dupuy et M. Minssart. Duo d'Ivanhoe, Conconne.

Le piano sera tenu par Mlle Mathilde Dupuy et M. Victor Delannoy.

Les membres honoraires qui, par erreur n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les personnes qui désireraient prendre un abonnement, trouveront les listes au contrôle ou à l'avance chez le secrétaire de Grande-Harmonie, (M. Gustave Hoffmann, rue de Sébastopol, 49); la cotisation annuelle est de 20 fr pour une famille entière et de 10 fr. pour une personne seule; la durée de l'engagement est de six années.

—

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 janvier 1878. — Sophie-Joseph Masure, Bas-Chemin. — Sophie-Marie-Joseph Hennion, Vieille-Place. — Louis-Eugène-Napoléon Duhamel, Sartel. — Jean-Louis-Sory, Martelotte. — Germaine Gruart, Touquet.

Du 14. — Joseph-Firmin Droulers, Bas-Chemin.

Du 15. — Oscar-Léon Loncke, St-Liévin.

Du 16. — Paul-Louis Langeraert, Place.

Du 17. — Angele Lagache, Bas-chemin. — Achille Ducuyère, Sapin-Vert. — Alfred Nys, Bas-Chemin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 janvier. — Alphonse Hubeau, 9 mois, Plouys. — Jean Baptiste Chantraine, 66 ans, tisserand Beck. — Florentine-Sidonie-Joseph Renard, 37 ans 3 mois, ménagère. Place.

Du 16. — Elise Duvillier, 18 ans, 10 mois, peigneuse, Martinoire.

Du 17. — Henri Tiberghien, 15 mois, Place.

Du 18. — Théodore-Julien-Joseph Odoux, 64 ans, journalier, Vieille-Place.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MUSIN CARLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire partdu décès de Monsieur Eloi-Joseph MUSIN veuf de Dame Octavie WILMART décédé à Roubaix, le 18 janvier 1878, à l'âge de 73 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le Lundi 21, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 59.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, le Lundi 21 janvier 1878, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François TONNEAUX, époux de Dame Scholastique Duhamel décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61me année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle LEGRAND, époux de Dame Elisabeth DELERUE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1877, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles BOURBIER, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la caisse d'épargne, époux de dame Séraphine Delépine, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1877, dans sa 67me année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

—

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.

—

— Dans la journée du 15, un éboulement s'est produit au fond de la fosse de Rety, à Marquise. Un ouvrier mineur nommé Richard Mouchois, âgé de vingt-six ans, domicilié à Fiennes, a été pris sous les décombres et tué sur le coup.

— Le 17, on a retiré du canal près du pont de la Deûle, à Douai le cadavre de P. Verhoé, âgé de 22 ans, soldat de 2e classe au 27e d'artillerie. Cette mort paraît être accidentelle.

—Par décret en date du 15 janvier M. Jean-Alexis Grieb, lieutenant-colonel du 106e de ligne est nommé colonel du 127e de ligne, en remplacement de M. Caillard d'Ailhière, admis à la retraite.

M. Raynond Defaucamberge, chef de bataillon de chasseurs à pied est nommé lieutenant-colonel au 110e de ligne en remplacement de M. Grieb.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du ournal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15174

Peintures Vitrerie

CORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 25. 14071

Epicerie

Au bon café du zouave, spécialité de cafés brûlés, DELERUE fils, rue Magenta, 15 et 17, Roubaix. 1410

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Tapis — Ameublements

BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liége et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques. Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Steinway de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

Recettes, ventes et locations immobilières

Emile DELCOURT, rue St-André, 25 agent de la Compagnie *La Confiance*.

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14794

Cours public de chimie

Lundi 21 janvier à 8 heures du soir.

—

Ammoniaque, hydrogène phosphoré, hydrogène arsenié.

Cours public de Physique

Mardi 22 Janvier à 8 heures du soir

—

Phénomènes généraux de l'électricité (suite.)

Aux lecteurs du *Journal de Roubaix*

Persécution Moscovite

La persécution religieuse continue toujours en Russie. En Lithuanie (Pologne Russe) il restait encore un couvent de bénédictines. Leur dispersion vient d'être ordonnée par le gouvernement russe et l'apostat Zytinski a exécuté cet ordre Il ne laissa que cinq heures de temps aux religieuses pour faire leurs préparatifs de départ. Zytinski fit amener un certain nombre de chariots de paysans pour transporter les religieuses à la station du chemin de fer. La princesse Radzwill ne permit pas qu'un tel outrage fût fait aux malheureuses bénédictines. Elle leur prêta toutes ses voitures. Les nobles du voisinage qui étaient en visite chez elle, suivirent son exemple.

La vue de ces religieuses chassées de leur asile et pleurant sur leur malheur immérité, avait navré la population de Nowicz, réunie près du couvent pour leur dire adieu. La douleur éclata en gémissements et en sanglots, lorsqu'on apporta dans un lit qu'elle quittait plus pour la mettre dans voiture, une religieuse nonagenaire, que le gouvernement n'a pas eu la pitié de laisser mourir derrière la grille du couvent où elle avait passé sa vie. Les bénédictines furent transportées en voiture, puis par le chemin de fer sous la conduite des gendarmes à Vilna. D'autre part on écrit de Posen (Pologne Prussienne), le 6 décembre, au *Monde* :

« Nous achevons cette année 1877 dans des conditions bien douloureuses. Un regard jeté en arrière suffit à peindre la position de nos diocèses : c'est notre cardinal archevêque en exil ainsi que son suffragant. Nos Chapitres, décimés par la mort, se composent à peu d'exceptions près de vieillards infirmes. Celui qui se multipliait pour tous et se faisait tout à tout, Mgr de Kosmian, nous a été enlevé dans cette année de deuil. Soixante-dix sept paroisses dans nos diocèses, sont orphelines et veuves de leurs légitimes pasteurs, dix d'entre elles sont affligées par ces curés intrus et schismatiques, nombre relativement infime, grâce à Dieu si nous considérons qu'il n'y a que dix apostats chez nous, sur huit cents prêtres dont se compose le clergé de nos diocèses. Les arrestations et les déportations se suivent sans cesse : en même temps le régime des prisonniers a éprouvé une recrudescence de sévérité. On continue à parler de la presqu'île de Zungest, située sur le littoral de la mer Baltique, comme d'une nouvelle Sibérie destinée à recevoir nos prêtres déportés.

Nous continuerons donc à présenter, comme par le passé, l'aumonière pour les infortunées victimes de la persécution.

Nota. — Prière d'adresser les *moindres* offrandes pour venir en aide aux prêtres polonais mourant de faim et de froid en Sibérie, à M. Emile Clarisse, propriétaire, correspondant de M. le comte Ladislas plater, rue de Calais, 21 à Saint Omer ; au bureau du journal à Roubaix; à M. Boisleux-Clarisse, rue du Cœur Joyeux à Tourcoing et à Mademoiselle Adèle Arnold, rue des Fossés-neufs, 42 à Lille.

Enigme

Tout à la fois mâle et femelle,
J'habite et sur terre et sur mer;
Je puis, sans ballon et sans aile,
Paraître, quand je veux, en l'air,
Tout ceci n'est point un mystère;
On me connaît fort aisément,
En voyant la jeune bergère.
Me fouler de son pied charmant.

Le mot de la Charade d'hier, est : *Désespoir*.

FAITS DIVERS

LA FILLE DU RÉGIMENT. — Le *Nouveau temps* de Saint-Pétersbourg raconte l'anecdote suivante, que nous nous empressons de cueillir, comme une fleur printanière éclose au milieu des champs de carnage de la Bulgarie :

Dans un des derniers combats livrés dans le voisinage de Chipka, les Russes ayant réussi à mettre en fuite l'ennemi, le régiment de Samoyite poursuivait quelque tabors turcs à demi débandés, lorsque les hommes de la première compagnie aperçurent parmi les traînards, un vieux rédif qui tenait dans ses bras un enfant. Les soldats évitèrent à partir de ce moment de tirer dans cette direction, mais comme tout le bataillon n'était pas au courant de ce qui se passait là, une balle atteignit le fugitif qui tomba mort sans lâcher son précieux fardeau.

En le voyant s'affaisser, les Samoyites accoururent et trouvèrent une charmante petite fille d'environ quatre ans, assise à coté du cadavre dont une main la retenait encore comme pour la défendre contre tout danger. L'enfant ouvrait de grands yeux effrayés en voyant approcher les grenadiers russes, mais, avec la mobilité de l'enfance, elle ne tarda pas à leur sourire en voyant leurs allures affectueuses et en recevant leurs caresses. Ils sont attendris par ce spectacle et chacun veut la prendre et l'adopter. Peu s'en faut qu'ils ne se querellent pour s'assurer sa possession, mais le péril imminent qui la menace calme leur passion, et l'un d'eux la prend dans ses bras pour la mettre à l'abri. Sur les réclamations de ses camarades, on finit par convenir que chacun la portera à son tour, et c'est ainsi, en passant des bras de l'un dans les bras de l'autre, que l'innocente petite prisonnière est transportée jusqu'à la tente du capitaine Dachkevitch. En la voyant cet officier se sent pris d'affection pour elle, et en conséquence il déclare nettement qu'il l'adopte et que, de ce moment, elle devient sa fille.

La nouvelle de cette trouvaille se propage bientôt dans tout le bataillon. Plusieurs officiers mariés viennent offrir de s'en charger, et insistent sur la nature des soins à donner à l'enfant, pour lesquels leurs femmes sont plus compétentes qu'un capitaine de grenadiers; Dachkevitch refuse et prétend garder l'enfant, malgré tous les arguments qu'on invoque contre lui.

« Mais enfin, lui dit-on, vous êtes garçon ! Que pourrez-vous en faire ? »

« Je me marierai exprès pour elle, » répond-il; je ne la céderai pas. »

Depuis ce moment, comme une bonne mère, l'officier soigne lui-même l'enfant, qui est devenue, en réalité, la fille du régiment. Tous les matins, et même plusieurs fois dans la journée, les grenadiers, depuis l'officier supérieur jusqu'au simple soldat, viennent prendre de ses nouvelles, jouer avec elle, la caresser. C'est à qui fera le mieux pour s'en faire bien venir; une caresse de l'enfant a déjà fait couler plus d'une larme sur quelqu'une de ces épaisses moustaches moscovites.

Le régiment a ouvert une souscription pour pourvoir aux frais d'éducation de la petite orpheline.

TRIBUNAUX

La Cour d'assises de Seine-et-Oise que préside M. le conseiller Charles Desmazes fait bien parler d'elle depuis quelque temps.

Hier, le jury condamnait à vingt ans de travaux forcés la veuve Lerondeau, pour empoisonnement commis sur son mari, avec de l'acide oxalique. Aujourd'hui, il s'agit d'un assassinat, sur la veuve Martin, demeurant, rue des Sirènes, à Saint-Germain, de la part de Pasquier, son brutal amant. Des lignes ensanglantés encombrent la table des pièces à conviction.

Pasquier entretenait, depuis longtemps, des relations coupables, avec la veuve Martin. Ces relations étaient publiquement affichées et l'inculpé suivait partout sa maîtresse. Pasquier est un homme violent, adonné à la boisson, battant souvent sa maîtresse, et proférant contre elle les plus terribles menaces. La police dût un jour, l'arrêter et l'accusé en conçut un violent ressentiment, qui ne devait pas tarder à se traduire par un crime. Le 27 septembre 1877, dans la soirée, le prévenu se faisait ouvrir d'autorité la porte de la femme Pasquier, elle s'écriait bientôt : tu m'as donné le coup de la mort. Deux jours après, les voisins ne l'ayant pas vu paraître, enfoncèrent la fenêtre du logis et ils y trouvèrent le cadavre à demi-nu de la malheureuse qui, frappée dans son lit, d'un coup de couteau, avait été traînée et étouffée, par l'application d'une main vigoureuse, maintenue sur la bouche et sur le nez. L'accusé se renferme dans de stériles dénégations et, après l'audition de nombreux témoins, le verdict du jury rendu après les plaidoiries de maître Ducuing, avocat, répondant au réquisitoire de M. de Froidefond, Procureur de la République, a amené contre Pasquier une condamnation à douze années de travaux forcés et dix ans de surveillance.

VARIETÉS

LE FOU

CONTE NOIR

De mon séjour assez long dans un collége de province, j'ai gardé le très vif souvenir d'un interminable corridor auquel je ne puis songer, même après vingt ans, sans être ébranlé par un frisson.

Toutes les fenêtres de cette galerie qui étaient garnies de solides barreaux de fer, comme les jours d'une prison, s'ouvraient sur l'extérieur des bâtiments, A travers les grilles on pouvait voir deux cours sans arbres, d'un aspect sinistre et les trois quarts d'un grand jardin, convenablement entretenu, mais ayant, même au printemps, une apparence mortellement triste.

Les deux cours et le jardin formaient les dépendances d'un hospice d'aliénés. C'est pourquoi le règlement du collége défendait sévèrement aux enfants de jamais pénétrer dans l'immense couloir sous quelque prétexte que ce fût.

Il en résultait tout naturellement que notre plus ardente ambition était de violer le règlement.

Un grand mystère régnait pour nous sur la maison des fous. Aussi, lorsqu'un de nos camarades, après avoir déployé des ruses de sauvage, parvenait à s'introduire dans le fameux corridor, et à plonger des regards avides ou inquiets sur les préaux de la folie, il prenait à nos yeux des proportions de héros.

Et quand—à la récréation suivante—il racontait son escapade, avec quelle profonde et respectueuse attention on l'écoutait, bien que d'ordinaire il n'eût à nous apprendre rien que nous ne connussions depuis longtemps.

Comme tous ou presque tous nous avions fait, au moins une fois, quelque longue station dans une embrasure des fenêtres grillées, nous savions bien des choses sur l'établissement voisin.

Aucun de nous n'ignorait qu'au milieu du jardin se déroulait une pelouse autour de laquelle déambulaient, d'un pas automatique, les plus inoffensifs pensionnaires de l'hospice ou ceux qu'on jugeait en bonne voie de guérison.

Nous avions vu, dans l'une des cours, une folle qu'on ne pouvait regarder sans attendrissement.

C'était une jeune fille maigre comme un fil de la Vierge, avec de grands yeux qui lui mangeaient la figure. Elle était toute longue, toute pâle et diaphane.

Le regard fixe, les bras raides, elle marchait tant que durait le jour, en psalmodiant, d'une voix fêlée comme une cloche fendue, une sempiternelle et monotone chanson d'amour, toujours la même.

De quel drame affreux était-elle le dénouement incarné ? Qui le savait ? Qui l'a jamais su peut-être ?

Et puis, nous nous racontions des légendes. Les plus âgés d'entre nous affirmaient que dans le grand jardin, les fleurs ne voulaient pas éclore et que jamais on n'y avait vu mûrir le moindre fruit.

On disait bien d'autres sottises, enfantées par la terreur que nous inspirait un pareil voisinage.

On racontait que les religieuses courraient parfois de terribles dangers, et qu'il y avait des domestiques dont la force physique et la brutalité dépassaient tout ce qu'on peut inventer d'improbable.

Chose singulière, aucun de nous n'imaginait sur nos voisins d'anecdote comique. Nous n'étions pas sans pitié, quoi qu'en dise la Lafontaine.

Pour les enfants comme pour les peuplades indiennes, la folie est sans doute sacrée, car le sentiment qui dominait en nous après chaque conversation sur ce sujet, était une immense, une incommensurable commisération.

L'infatigable et pâle jeune fille principalement hantait nos esprits, parfois même nos rêves, et je ne hasarde rien en déclarant que nous en étions tous amoureux.

Il y avait aussi parmi les apaisés qui se tenaient dans le jardin, autour de la pelouse, un mélancolique dont l'attitude nous intriguait extraordinairement.

Constamment replié sur lui-même, il restait éternellement assis sur une borne, les coudes sur les genoux et la tête dans les mains. Son dos voûté témoignait d'une puissance rare ou tout au moins d'une colossale charpente. Ce devait être une espèce de géant.

Ce qu'il y avait de singulier, c'est qu'aucun élève n'avait jamais vu son visage. Tous nous l'avions aperçu à la même place dans une pose affaissée et farouche, effrayant de mutisme et de désolation. Jamais en face; jamais debout.

Quant aux autres aliénés, vus ainsi de haut et de loin, ils nous paraissaient beaucoup plus raisonnables que nos maîtres d'études qui passaient leur temps à faire tourner plus ou moins rapidement autour de leur index ridicule des clefs que cela devait bien ennuyer.

II

J'avais quitté le collége depuis deux ou trois ans, lorsqu'un hasard me mit en relation avec le fils du directeur de l'hospice.

C'était un très charmant garçon qui, malheureusement, a mal tourné — il a été deux ou trois fois sous-préfet.

Quoi qu'il en soit, nous nous liâmes d'amitié, et comme un soir, les coudes sur une table où nous venions joyeusement de dîner en camarades, il touchait un mot de son père, je me rappelai tout à coup les légendes d'antan.

Je l'interrogeai. Il m'apprit que la jeune fille à la chanson amoureuse était morte. Je lui parlai du géant. Celui-là était immuable sur sa pierre.

L'idée me vint alors de satisfaire ma vieille curiosité d'autrefois.

Je lui demandai si, avec sa protection, je pourrai visiter l'asile, et le visiter dans tous ses détails.

Il hésita longtemps avant de me rien promettre, mais enfin il me répondit qu'il espérait décider son père à me faire cette faveur.

— Me sera-t-il permis d'amener quelqu'un ? lui demandai-je.

— Oui, mais pas plus de deux personnes.

— C'est une de mes parentes, ajoutai-je, qui me tourmente pour m'accompagner et c'est elle qui m'a poussé à solliciter de vous cette faveur.

— Je serai après-demain à sa disposition et à la vôtre.

Je suis l'homme le plus encousiné du monde. C'était la propre fille du plus jeune de mes oncles, qui avait témoigné à diverses reprises le désir de visiter l'hôpital des fous. Je m'empressai de la prévenir et au jour dit, quand je me présentai chez elle, je la trouvai prête tenant à la main sa petite fille de trois ans, Mlle Jeanne.

— Comment ! m'écriai-je, vous allez emmener cette enfant !

— Et pourquoi pas ?

— Mais parce qu'un asile d'aliénés n'est point un lieu où l'on conduit d'ordinaire les petites filles.

— Bah ! laissez donc ! ça la promènera. Et puis elle ne veut pas me laisser partir sans elle.

Jeanne était jolie comme un cœur, gâtée comme on ne peut pas dire, et elle en abusait comme on ne peut pas croire.

Je voulus insister sur l'inopportunité de la compagnie de Mlle Jeanne. Tout fut inutile. Quand une idée baroque a fait son nid dans la tête d'une jolie femme, il n'est pas de puissance humaine capable de l'en déloger.

Je me résignai. Une heure après, nous étions reçus par mon ami, qui voulut bien nous servir de cicerone lui même.